



RAPPORT DE GESTION 2024

constructionvalais
bauenwallis



RAPPORT DU PRÉSIDENT

constructionvalais : résilience et adaptation face aux défis... « un travail d'équipe »

Contexte économique général

L'année 2024 a été marquée par une conjoncture économique prudente mais globalement stable pour le canton du Valais. Dans un environnement national sous tension — notamment en raison du ralentissement de l'immobilier, des incertitudes géopolitiques et de l'inflation persistante — le Valais a fait preuve d'une certaine résilience. Le produit intérieur brut (PIB) du canton a progressé de +0,9%, soit légèrement au-dessus de la moyenne des autres cantons alpins.

Le marché du travail est resté dynamique et porteur sur la majeure partie de l'année, que ce soit le secteur privé ou celui des marchés publics la dynamique a bien fonctionné.

La préoccupation liée à l'accès à nos métiers reste bien évidemment une constante centrale de nos actions afin de susciter des vocations, donner l'envie de rejoindre le monde de l'intelligence de la main. Un travail de longue

haleine, une vision concertée avec les services de l'Etat, nos élus et les partenaires sociaux. Le monde de la construction affronte ce défi depuis de nombreuses années, depuis bien trop longtemps malheureusement, et les effets à venir seront ressentis par nous tous.

Évolution du secteur du bâtiment

Bien que 2024 peut être qualifiée de bonne pour l'ensemble de la construction, plusieurs tendances lourdes ont affecté la performance de notre secteur :

- Une diminution significative des mises en chantier, en raison de procédures d'opposition de plus en plus nombreuses, compliquées et d'un allongement des délais d'octroi de permis de construire.
- La pénurie de logements, particulièrement dans les centres urbains et les zones touristiques, reste non résolue, faute d'outils législatifs et administratifs suffisamment réactifs.

Emploi et main-d'œuvre

La problématique de la main-d'œuvre qualifiée est demeurée centrale tout au long de l'année. Elle touche bien évidemment l'ensemble de la Suisse romande, mais nous sommes particulièrement concernés en raison de la structure démographique du canton et de la saisonnalité de certains métiers.

Toutes nos entreprises peinent à recruter des apprentis aussi bien que du personnel expérimenté et cela indépendamment des secteurs d'activité de la branche.

La pyramide des âges se dégrade, avec une part croissante de professionnels approchant l'âge de la retraite.

Les jeunes formés dans nos écoles professionnelles sont insuffisants en nombre pour compenser les départs, alors que les conditions cadres de formation, de salaire, offrent de belles perspectives et devraient encourager l'accès à nos métiers.

Face à ce constat, plusieurs initiatives ont été lancées pour renforcer la formation duale, valoriser nos métiers techniques et fidéliser les talents en améliorant les conditions de travail.

Perspectives 2025

À l'horizon 2025, les perspectives demeurent positives, mais prudentes.

Le secteur du bâtiment devrait rester sous pression, en particulier si aucune réforme n'est entreprise pour simplifier les démarches de planification et d'autorisation. Des voix de plus en plus nombreuses appellent à réduire les délais d'instruction des projets et à mieux encadrer les procédures d'opposition.

Les défis structurels sont connus: il s'agit maintenant de les transformer en opportunités, notamment par une meilleure coordination entre les maîtres d'ouvrage, les autorités cantonales et communales, les planificateurs et les entrepreneurs, un travail d'équipe afin de faire gagner tout un canton.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Association faîtière de la construction valaisanne, constructionvalais a pour mission de fédérer ses membres et de défendre leurs intérêts communs au niveau cantonal, tant auprès des décideurs, qu'ils soient politiques, administratifs ou économiques, qu'auprès du grand public.

LOBBY ÉCONOMIQUE

Prises de position économiques, travail législatif

LOBBY ENDOGÈNE

Définition d'axes d'action communs

LOBBY POLITIQUE

Prises de position, travail législatif, participation à des campagnes

Le lobby économique

Elaborer et faire valoir la voix de la construction

2024 aura été marquée pour la branche de la construction par un début de tension au niveau des marchés et par une versatilité de la situation politique, se ressentant fortement du point de vue réglementaire. Outre les défis désormais récurrents, constitués notamment par un manque de main-d'œuvre qualifiée et de vrais désengagements de la relève, le manque de visibilité sur l'avancement des projets, dû principalement à d'importantes évolutions administratives et des lenteurs de plus en plus accrues dans l'octroi de permis de construire a fortement impacté la branche.

Cependant, les membres et avec eux leurs représentants associatifs relèvent une préoccupation nouvelle, laquelle peut potentiellement induire des conséquences sur le long terme. Il s'agit de la mise en question sociétale et désormais politique de la parole scientifique et de l'expertise profes-

sionnelle. Il ne s'agit, pour les professionnels et les experts, plus seulement de devoir expliciter leurs prises de décision ou positions, mais bien de les justifier à l'aune de considérations politiques ou émotionnelles ayant peu à faire avec la réalité des faits qu'ils soient physiques, scientifiques ou analytiques. Cette nouvelle donne ne serait qu'anecdotique si elle n'était relayée à l'échelle cantonale voire nationale.

Par ailleurs, la construction, qualifiée de «secteur traditionnel» souffre, en tant que branche, d'un manque de considération patent: la plupart des visions politiques ayant trait au développement économique ne tiennent absolument pas compte du caractère éminemment durable – au sens de pérenne – du secteur, tout comme elles font fi de ses composantes d'innovation, de son potentiel de développement et du rôle qu'elle assume en tant qu'acteur essentiel de la transition que cette dernière soit vue sous l'angle énergétique, écologique ou économique.

Face à ces défis d'un genre nouveaux, la construction continue de s'organiser, tant au niveau des associations membres de constructionvalais que de constructionvalais elle-même. Elle a su élaborer des compromis entre ses différentes composantes pour porter une voix unie, par exemple à travers les prises de position adoptées sur le projet de Loi et d'Ordonnance cantonales sur les constructions ou du suivi opéré dans la mise en œuvre de nouveaux instruments de lutte contre le travail au noir.



De même, et dans un mouvement constant de recherche d'unité, constructionvalais s'est fortement engagée pour donner à chacun la place et l'espace de discussion qui lui convient. De nouvelles associations ont été intégrées et des discussions sont en cours pour adopter des modèles de coordination aussi large que possible, tout en cultivant un fort sentiment d'appartenance au secteur de la construction.

Le temps de la réflexion intellectuelle, véritablement fondée, correspond peu aux attentes d'immédiateté médiatique, mais fortifie l'unité d'une branche qui sait s'adapter et durer.

Une organisation agile, adaptée aux défis

L'organisation de votre association reflète cet esprit. Ainsi, la gestion stratégique des missions et des activités de constructionvalais est assurée par un comité représentatif des forces en présence dans toute la branche et dont les cinq membres, secondés par trois invités permanents, entretiennent et s'appuient sur de nombreux liens régionaux, supra-cantonaux et fédéraux. Les décisions se prennent donc en se concentrant sur le contexte valaisan, tout en bénéficiant du suivi et de l'évolution des thématiques fédérant la construction au niveau national.

2024 aura permis de poursuivre la stratégie de représentation décidée au sein de nombreux gremiums, qu'ils soient supra-régionaux ou actifs au niveau cantonal. Le Président Vincent Bonvin est resté concentré sur ses fonctions de représentations valaisannes, au sein notamment du comité exécutif de la Chambre de commerce et d'Industrie, tandis que le Vice-Président, Gaëtan Reynard, s'est fortement impliqué comme Vice-Président de constructionromande, à la foi au sein du Bureau de cette dernière ou comme membre du comité. Quant à la secrétaire générale, elle a assumé des fonctions de représentation de l'association dans de nombreux groupes de travail institué en Valais ou au niveau de constructionsuisse, coordonnant chaque fois les positions à défendre et les enjeux à relever.

Gregorio Bonadio, représentant de la SIA-Valais au sein du comité de constructionvalais, a démissionné de son poste de Président de cette association membre, selon les termes statutaires prévus. Il devait par conséquent être remplacé dans les fonctions qu'il a occupées avec engagement, passion et professionnalisme auprès de constructionvalais. Son successeur a été désigné par la SIA-Valais en la personne de **José Zufferey**, nouveau président de l'association, ingénieur électricien EPFL et directeur-fondateur de la société ORSIVA Engineering, entré en fonction à l'issue de l'Assemblée des Délégués 2023, qui l'a formellement nommé, le 1er mai 2024.

Lenteurs administratives – une lutte inégale

Début 2024, l'UBS publiait une étude selon laquelle la durée moyenne nationale de la procédure d'autorisation pour des nouveaux logements est de 230 jours, soit 20% de plus qu'en 2015. Les rénovations, quant à elles, n'échappent pas à cette règle, la confirmant même au plus haut point. A l'heure où la demande en unités d'habitation a rarement été aussi élevée, au moment aussi où les taux d'intérêts redeviennent favorables à l'achat d'un bien, cette situation de stagnation n'est plus compréhensible. Toutes les organisations liées à la construction, que ce soit au niveau national, supra-régional ou cantonal se sont emparées de cette problématique et s'emploient à y remédier de façon concrète. Malheureusement, partout, les efforts semblent vains, et la pierre de Sisyphe retombe partout de la même manière, inlassablement.

En Valais, constructionvalais s'est fortement engagée depuis quelques années. Fin 2022, déjà et, à la suite d'une écoute qui semblait compréhensive obtenue de la part des Conseillers d'Etat Roberto Schmidt et Franz Ruppen, une commission extraparlamentaire avait été lancée. Présidée par constructionvalais en la personne de Serge Métrailler, celle-ci réunissait toutes les parties intéressées, à savoir les représentants des Services concernés, ceux des communes, ainsi que les différentes composantes de constructionvalais.

Réunie à de nombreuses reprises tout au long de l'année 2023, la commission a surtout servi à constater d'une part que, selon des statistiques cantonales, la procédure ne souffrait finalement pas de lenteurs administratives, bien que les étapes soient nombreuses et que, d'autre part, les améliorations proposées par l'Etat du Valais allaient bien entendu améliorer grandement la situation.



C'est ainsi que début 2024, le Service administratif et juridique du DMTE présentait la dernière version de la révision prévue de la **Loi cantonale sur les constructions** et des principes qui sous-tendraient la rédaction de l'**Ordonnance** liée, tout en garantissant que l'introduction de **e-constructions** pourrait se faire de façon harmonieuse.

constructionvalais s'est très fortement engagée sur ces deux dossiers. Premièrement, l'introduction de e-constructions dans une dizaine de communes-test a été suivie par les associations de mandataires de la construction, lesquelles en coordination avec la secrétaire générale de constructionvalais, n'ont pas cessé de faire valoir des particularités intrinsèques, malheureusement très mal prises en compte dans la conception même du programme.

Afin de fonder leurs prises de position et leurs demandes, IAVS et la SIA-Valais ont lancé un questionnaire adressé à tous leurs membres. Les conclusions ont été présentées à l'administration le 13 juin 2024. Tendanciellement, les mandataires de la construction relevaient un manque de réflexion quant aux procédures appliquées: en effet, le programme reproduit en version digitale le processus «papier» sans intégrer des réflexions fondamentales sur le processus lui-même. Des questions aussi essentielles que le droit à la propriété intellectuelle et le respect du principe d'égalité de traitement ont également été soulevées. De nombreux cas problématiques ont été signalés et des propositions de solutions abordées. Cependant, force est de constater que les attentes des mandataires n'ont pas vraiment été satisfaites. Dès lors, le processus d'accompagnement a été poursuivi et des échanges constants ont été maintenus. Fin 2024, près de 40% des communes ont intégré le nouveau système et la totalité du processus sera finalisé dans le courant de 2025. L'objectif est ici de suivre les travaux d'intégration des principes établis dans la nouvelle Loi sur les constructions de concevoir un guide pratique destiné aux mandataires de la construction et leurs clients et de poursuivre un dialogue qui est espéré constructif.

S'agissant de la révision de la Loi cantonale sur les constructions, constructionvalais avait, dans sa réponse à la consultation rédigée pour la fin février 2024, exprimé une position nuancée. La branche s'était accordée sur la nécessité de doter le canton d'un dispositif législatif faisant appel à plus d'ambition et de bon sens. Si constructionvalais saluait de notables simplifications administratives et procédurales, elle rappelait que bien des points relevant de la procédure auraient encore pu être améliorés. Il en allait ainsi de la possibilité de recours au Conseil d'Etat, ce qui apparaît depuis fort longtemps comme une étape parfaitement superflue, ou de la commission cantonale des constructions dont la composition par trop politique ne servaient pas les intérêts des citoyens.

L'association a concentré tout au long des travaux parlementaires, lesquels se sont déroulés dans le cadre de deux lectures en plénum, la première en septembre 2024 et la seconde en février 2025, son action sur la poursuite de trois grands objectifs :

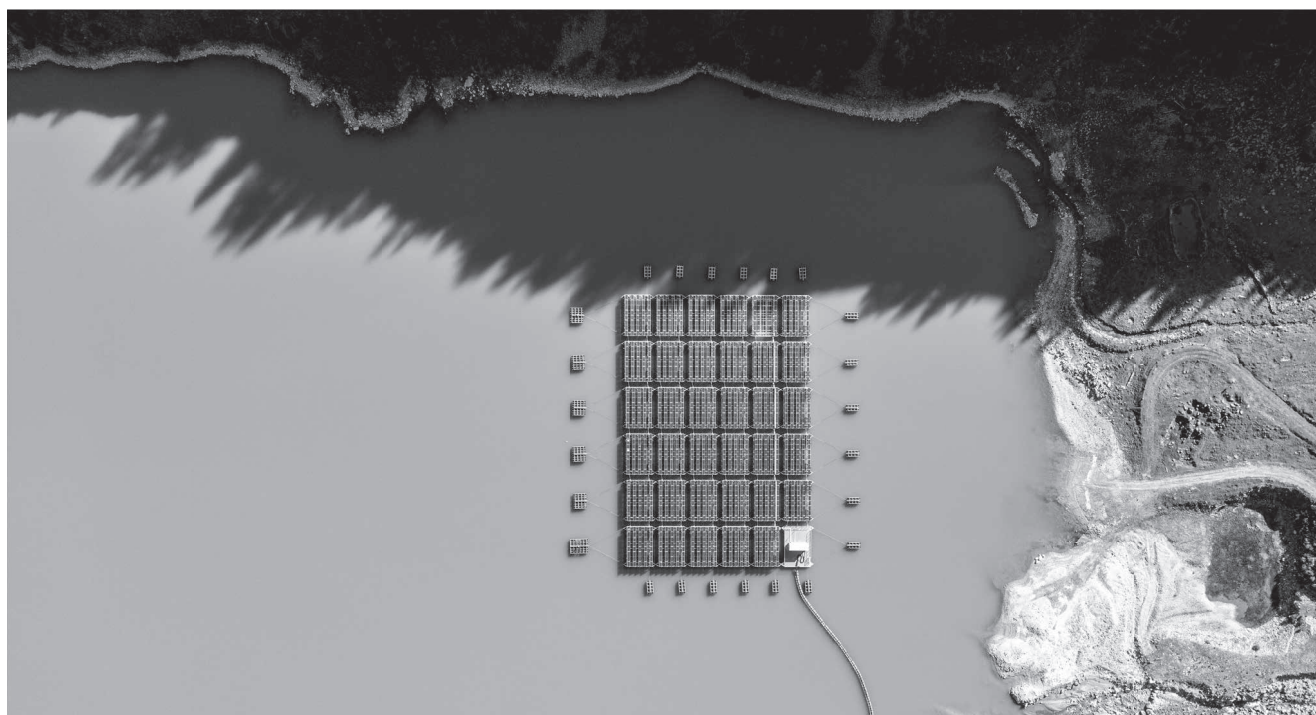
- **Premièrement, la construction a soutenu très fortement les propositions visant à accompagner les communes valaisannes dans la mise en œuvre des objectifs définis par la législation sur l'aménagement du territoire, en introduisant la notion de plan d'affectation cantonal.** Sur ce point, et sans entamer l'autonomie communale, il faut saluer l'adoption d'un instrument législatif cantonal enfin adéquat.

- **En revanche, la branche a vainement plaidé pour le maintien de l'article concernant les « auteurs de plans » dans sa variante avant révision. Le système mis en place dès 2016, avec sa période de transition, n'avait pas même encore pu être correctement monitoré que des considérations purement partisans ont plaidé pour des modifications ne tenant pas compte de la réalité de la branche, d'une part, et de la nécessité de valoriser les compétences acquises, d'autre part.** La branche est demeurée unie autour d'un compromis âprement discuté, mais cela n'a pas suffi à convaincre les parlementaires et il est malheureux de devoir le constater. Des discussions avec le service en charge de l'application de l'article « Auteurs de plans » n'ont pas dissipé les craintes de la branche quant aux difficultés liées à son application ni même aux modalités qui seront adoptées.

- **De même, constructionvalais a estimé que la solution proposée en matière de remblais rate sa cible et aurait mérité plus d'ambition. À ce titre, l'association a plaidé auprès du Législateur en faisant valoir que les terres végétales, Horizons de type A et B, sont des terres à protéger au sens de la législation fédérale, que les entrepreneurs sont tenus de les revaloriser, et que les mettre en décharge devrait être l'ultima ratio.** De ce fait, cet axe qui est aujourd'hui prioritaire dans la politique fédérale et cantonale se doit d'être traduit dans la nouvelle législation. Dès lors, des propositions concrètes ont été établies, lesquelles se sont heurtées à la mauvaise compréhension de notamment des représentants de l'agriculture. Finalement, la solution adoptée par le Parlement devra être mise en œuvre de façon pragmatique et avec compréhension mais sans zèle de la part de l'administration.

constructionvalais a pu faire valoir ses positions par-devant la commission Economie et Transports du Grand Conseil, chargée de l'examen du projet de Loi en première lecture, puis directement auprès des députés – via le groupe construction – pendant les débats. Une demande d'audition auprès de la commission ad hoc chargée de la préparation de la 2^e lecture de la Loi est demeurée sans réponse positive.

Une demande d'accompagnement des travaux en matière de conception de l'Ordonnance et des règlements d'application a été déposée auprès du Service responsable, lequel n'a pas souhaité accéder à cette demande. En l'état, le comité ne souhaite pas rester sur cette fin de non-recevoir et entreprendra les démarches nécessaires pour établir ou rétablir les bases d'un dialogue toujours nécessaire et volontiers productif.



La construction comme moteur et acteur de la transition énergétique – également au service des membres

A l'instar de l'année précédente, constructionvalais continue de concentrer nombre de ses activités dans l'objectif de positionner la branche comme un acteur essentiel de la transition énergétique, tout en lui conférant un rôle d'expertise important. Dans ce contexte, l'association a consolidé avec des partenaires tels que la HES-SO, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques et la Déléguée cantonale au développement durable, des discussions approfondies, lesquelles se sont concrétisées dans la mise en œuvre de projets communs ou la mise sur pied d'événements conjoints.

Chapeautées et coordonnées par le secrétariat général et la **commission énergie** de constructionvalais, ces partenariats s'articulent autour de trois volets principaux :

- **Participation aux efforts en vue de l'accélération de la transition énergétique ;**
- **Suivi coordonné des ambitions politiques en matière climatique et énergétique affichées par le Gouvernement ;**
- **Mise en œuvre de relations de partenariat entre recherche et économie.**

Le groupe de travail institué par l'Etat du Valais, en l'espèce le Service de l'Energie et des forces hydrauliques, en vue de favoriser l'accès du public et des propriétaires de patrimoine bâti aux conseils et aux informations nécessaires a poursuivi ses activités de manière très soutenue tout au long de 2024. Le futur «**centre de compétences en rénovation énergétique**», est désormais doté de statuts, d'un règlement, d'un modèle d'affaires, d'un budget pluriannuel et sera bientôt constitué formellement sous forme d'association. constructionvalais a participé et participera activement à ces travaux en s'impliquant du point de vue financier et en ressources puisque le comité a choisi d'être représenté au niveau stratégique au sein du comité de la future association et au niveau opérationnel avec la mise à disposition de prestations de secrétariat dans la phase de démarrage des travaux. Le cahier des charges précis de la personne appelée à diriger l'association est en cours de rédaction et un mandat a d'ores et déjà été lancé auprès d'agences de communication pour la doter d'une identité visuelle et d'un nom appropriés.

Toujours sous la conduite de la Prof. Line Pillet, ces travaux ont également fait l'objet d'une publication scientifique au niveau européen. constructionvalais s'est par ailleurs fortement engagée en faveur de la **loi cantonale sur le climat**. Malheureusement, une large coalition de partis et la participation de toutes les associations économiques cantonales n'ont pas suffi à convaincre le peuple, qui s'est prononcé lors d'un référendum lancé par l'UDC contre ce cadre légal finalement peu contraignant. Il s'agissait surtout de doter le canton de moyens suffisants d'atteindre, sans interdiction,

les objectifs climatiques dont il s'était librement doté. Dans le même esprit, l'ensemble des associations liées à l'industrie de la construction a soutenu le **paquet de législations fédérales liées à l'énergie**. Le peuple a entériné ce changement de paradigme important et il s'agit maintenant pour constructionvalais, avec notamment la HES-SO, d'accompagner leur introduction, en parallèle, des efforts consentis en vue de l'accélération de la transition énergétique.

constructionvalais suit également la mise en œuvre, via la législation cantonale sur les marchés publics, d'un instrument de mesure du **critère du développement durable**. A ce jour, les travaux ne sont pas terminés, mais il semble que le Gouvernement puisse opter pour un outil développé au niveau national par Infra, en collaboration avec la SIA.

2024 aura également été marquée par la préparation de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur l'énergie et de son Ordonnance. Le SEFH a fait appel à constructionvalais pour l'épauler dans l'organisation de cinq soirées d'information, toutes tenues en automne 2024 dans les principales villes du canton et principalement adressées aux membres des associations réunies au sein de constructionvalais et aux services techniques des communes. Ensuite, le service a mandaté la HES-SO Valais Wallis pour organiser des ateliers pratiques, lesquels se sont tenus en présentiels et sous forme de webinaires. Ces cours étaient principalement adressés aux professionnels et ont été co-organisés par l'école et constructionvalais. Une participation record est à signaler et constructionvalais est heureuse d'avoir pu répondre ainsi à de fortes attentes des entreprises qu'elle représente.

Toujours dans cette recherche d'anticipation, le comité de constructionvalais continue de promouvoir des discussions périodiques avec la Direction de la HES-SO Valais Wallis et, en particulier, son institut d'ingénierie. Le but est de partager sur les domaines de recherche explorés, d'une part, et les besoins des entreprises, d'autre part, ainsi que les éventuels points de convergence.

Pour rappel et afin de susciter l'intérêt des deux parties, des rencontres destinées à présenter ou à inspirer des travaux de recherche, bachelor ou master, et projets en cours sont mises sur pied, de façon directe ou sous la forme d'ateliers. Des events aménagés de concert font également l'objet de discussions, telle l'organisation conjointe du séminaire annuel de constructionvalais [voir plus bas pour l'édition 2024] ou encore l'organisation de cours spécifiques ou de soirées d'information destinés aux entreprises. Des events aménagés de concert font également l'objet de discussions, telle l'organisation conjointe du séminaire annuel de constructionvalais [voir plus bas pour l'édition 2023].



Constructionromande – du lobbying actif et du réseautage coordonné!

constructionromande a été fondée dans le but de devenir un véritable centre de coordination des revendications des acteurs romands de l'industrie de la construction. A ce titre, ses représentants affirment une position indépendante au sein des institutions faitières nationales et en tant qu'interlocuteur privilégié des Parlementaires fédéraux romands.

L'association a connu quelques changements à sa tête avec le départ de Georges Zünd, membre du Bureau et représentant de constructionromande au sein du comité de constructionsuisse. Le Bureau, dirigé par M. André Buache, Président, assisté de M. Gaëtan Reynard, Vice-Président et Nicolas Rüfener, Directeur, a engagé début juin 2024 un processus d'élection et positionné un profil correspondant aux exigences statutaires de constructionsuisse. Les sections du Valais, de Vaud et de Neuchâtel ont présenté des candidats répondant aux critères et c'est avec bonheur que constructionromande peut désormais compter sur les compétences de **M. Philippe Bauer**, avocat, ancien Conseiller aux Etats neuchâtelois et Président de la Fédération neuchâteloise des associations professionnelles du second œuvre, comme nouveau membre du Bureau et représentant de l'association au comité de constructionsuisse. M. Bauer justifie d'une très longue expérience politique, d'un

réseau fédéral exceptionnel et d'une excellente réputation. Organisée comme une base de coordination efficace et à l'écoute de ses différents membres, constructionromande suit toujours avec diligence les thématiques fédérales correspondant aux dix points fixés dans sa stratégie et réévalués par son comité chaque année.

Ceux-ci ont été mis à jour en mai 2024 et réactualisés en novembre de la même année. Ils sont consultables sur le site de constructionromande [www.constructionromande.ch] et s'articulent autour des thèmes suivants : Aménagement du territoire, Infrastructures et mobilité, Efficience énergétique, Développement durable, Marchés publics, Politique de la concurrence et activités de la Commission de la concurrence (COMCO), Distorsions de la concurrence par les entreprises publiques, Main-d'œuvre: lutte contre le travail au noir, aspects conjoncturels et libre circulation avec l'Union européenne, Conditions contractuelles et concurrence déloyale, Conventions collectives de travail.

La désormais traditionnelle **rencontre annuelle avec les Parlementaires**, laquelle a eu lieu le 21 décembre 2024 à Berne a rencontré un très vif succès auprès des représentants romands aux Chambres fédérales avec la participation de 26 parlementaires issus des deux Chambres. La thématique abordée cette année n'a laissé personne indifférent et nourri d'intéressants débats. Il s'agissait pour constructionromande de rendre attentifs les Conseillers nationaux et aux Etats aux enjeux liés aux décisions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisation, sous le titre évocateur de: «Aménagement du territoire, urbanisation, infrastructures: la Suisse à l'heure des choix». A cette occasion, les représentants de l'industrie de la construction ont fait valoir une vision du développement d'une Suisse ouverte sur le monde, consciente de sa valeur, des défis qui l'attendent et de sa place au sein du continent européen.

La collaboration entre constructionromande et constructionvalais est efficace et constante, avec la mise à disposition par cette dernière de forces pour participer à divers groupes de travail thématiques mis sur pied par constructionsuisse, ainsi que dans le suivi et la coordination de thématiques fédérales non couverte par la faitière nationale.

constructionromande devient de plus en plus un partenaire de choix dans les discussions avec les instances administratives fédérales. Son Bureau définit les positions romandes à faire valoir dans les différents grémiums et opte pour des combats coordonnés et des prises de positions communes. Il en va ainsi par exemple de:

- **L'appui et la coordination du lobby en matière de rejet du projet d'abolition de la valeur locative [objet 17.400]:**

Ce projet, déposé sous forme d'initiative parlementaire en 2018 déjà, prévoit la suppression de la taxe sur la valeur locative, taxe inique s'il en est. Cependant, constructionvalais s'est toujours positionnée contre ce projet. En effet, nous sommes par principe très favorables à la suppression d'une telle charge. Cependant, le «prix» à payer pour cette suppression va très clairement à l'encontre des intérêts de l'industrie de la construction. Constructionvalais se base sur une analyse de branche et pas uniquement économique, fondée essentiellement sur les arguments suivants. Ce projet est néfaste:

- Pour nos entreprises: en impliquant un gros coup de frein aux travaux d'entretien, de rénovation et d'assainissement énergétique et en créant un appel d'air pour le travail au noir et la fraude aux assurances sociales, plus personne n'ayant intérêt à déclarer les travaux entrepris;

- Pour les propriétaires: en augmentant la fiscalité de la majorité des propriétaires, les seuls propriétaires qui en profiteront étant les personnes âgées qui ont déjà amorti leur hypothèque et qui n'auront pas à entreprendre des travaux sur leurs biens dans les années qui leur restent et en rendant nettement plus difficile l'accession à la propriété pour les jeunes ménages
- Pour la politique climatique: en supprimant les déductions pour assainissements énergétiques, c'est un gros pan de la Stratégie énergétique 2050 qui est remis en cause.

Les Chambres fédérales ont décidé d'entériner le projet, le liant à la création d'un nouvel impôt sur les résidences secondaires, soumis à référendum. La population sera donc appelée à trancher, vraisemblablement en septembre 2025. Un intense travail entrepris tout au long de l'année par constructionvalais, relayée par constructionromande, a permis d'infléchir la position de constructionsuisse, laquelle tendait à soutenir le projet, concentrée sur l'abolition d'une taxe.

D'autres thématiques continuent d'être suivies par constructionromande, laquelle concentre tous les efforts de lobbying au niveau fédéral, tout en s'appuyant sur les réseaux existants de ses membres. Il en va ainsi de la **Législation sur les cartels** ou encore des projets de modifications de la **Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail [LECCT]**.

Au niveau des relations avec les Parlementaires romands, constructionromande édite, quelques semaines avant les débats, un document résumant les enjeux de chaque session. Celui-ci est transmis, puis chaque sujet est relancé en fonction du calendrier des Chambres. En fin de session, les Parlementaires reçoivent un résumé des décisions prises. Tous ces documents sont diffusés largement et relayés par constructionvalais, laquelle choisit ensuite de privilégier les contacts personnels avec les huit représentants valaisans aux Chambres fédérales.



Le lobby endogène

Définir les axes d'action communs et dégager les synergies nécessaires

Orientée lobbying, constructionvalais demeure avant tout au service de ses membres et de leurs intérêts entrepreneuriaux. Son agilité de fonctionnement, l'engagement de ses membres et de représentants des associations sectorielles, ont permis de répondre aux demandes de façon structurée. Cette année, un accent particulier a été mis sur la représentativité de l'association au niveau cantonal. En effet, de nombreuses discussions sont intervenues avec des associations très liées à la construction, nouvellement créées ou simplement intéressées et ce, afin de coordonner au mieux les actions des uns et des autres, de dégager les synergies potentielles et d'intégrer les objectifs de chacun.

Ainsi, le comité de constructionvalais a-t-il initié un cycle de discussions avec l'association **Lignum**, dont le principal objectif est de représenter le lobby du bois en Valais, objectif parfaitement affiché par son nouveau Président, Vincent Riesen, par ailleurs Directeur de la CCI-Valais. Il s'agira ici de coordonner les actions entreprises et de s'ac-

corder sur les thématiques à développer auprès des responsables économiques.

Par ailleurs, le comité a accueilli avec satisfaction l'intérêt démontré par la **Chambre immobilière valaisanne** pour les activités entreprises par constructionvalais ou les prises de position politiques sur lesquelles l'association s'engage. La collaboration entre les deux associations s'est concrétisée dans la formalisation de rencontres au moins annuelles entre les deux comités. Une première séance commune a eu lieu en novembre et a permis d'aborder les dossiers où des intérêts communs pouvaient se dégager.

Enfin, depuis le printemps 2024, **l'association valaisanne des installateurs solaires [AVIS]** a intégré le centre patronal animé par le Bureau des métiers et est par là-même représentée au niveau politique par constructionvalais. Son président, Stéphane Belliot a efficacement intégré la commission énergie de constructionvalais.

Parallèlement, constructionvalais a pu déléguer certains de ses membres pour, ponctuellement et par leur expertise, représenter l'association dans le dialogue avec des partenaires institutionnels pas toujours au fait de la réalité économique vécue par les entreprises.

Dans cet esprit, une action coordonnée a été entreprise afin de continuer à influencer sur la prise de conscience au niveau politique des enjeux liés au manque de relève et de main d'œuvre qualifiée. Le comité lançait en 2023 une nouvelle commission, baptisée « **Relève et formation** », laquelle a donné mandat à la secrétaire générale de la représenter au sein d'un groupe de travail lancé par M. Christophe Darbellay, Chef du Département de l'économie et de la formation, lequel avait mandaté sa cheffe du service de la formation professionnelle, Mme Tanja Fux, pour conduire un groupe de réflexion ayant pour objectif de définir les mesures nécessaires afin d'améliorer la situation de la formation professionnelle en général. Le groupe, réunissant les chefs de service des hautes écoles, de l'asile, et les représentants de quatre secteurs définis comme particulièrement touchés – la construction, la santé, les métiers de bouche et l'industrie chimique – a rendu son rapport à la fin 2024 au Chef de Département. Des lignes d'action ont été dégagées et des prises de décisions sont attendues, notamment en matière de réorganisation des forces de l'administration et de meilleures cohérence et intégration des politiques menées.

constructionvalais a également été appelée à participer à une analyse de la mise en œuvre de la Loi cantonale sur la formation continue. Ces travaux ont permis de dégager de véritables pistes d'amélioration. Là aussi, des conclusions et des décisions sont attendues.

Concernant les rendez-vous traditionnels et le réseautage, 2024 aura été marquée par le rythme régulier de rencontres toujours enrichissantes.

Le séminaire de constructionvalais conçu en collaboration avec la HES-SO Valais Wallis, a eu lieu le 25 avril 2024 sur le Campus Energypolis de Sion, a enregistré une participation record, laquelle a conduit à un réseautage efficace. Sous le titre « **Construire durable, vraiment ?** », trois orateurs de haut niveau ont pu présenter leurs réflexions, puis les confronter aux réalités du terrain, explicitées tant par des représentants d'autorités publiques que par des praticiens. Le succès de la manifestation a conduit le comité, la HES-SO et l'EPFL, site de Sion, de s'associer à nouveau pour l'édition 2025, planifiée le 1^{er} mai 2025 sur le thème des conditions d'utilisation des matériaux de construction et ce en partenariat avec le Festival Transition.



Séminaire 2024 constructionvalais/HES-SO Valais Wallis, Sion, 25.04.2024

L'Open de Golf de la construction s'est déroulé le 30 août 2024. Soixante-cinq golfeurs et onze « aspirants golfeurs » ont participé durant la matinée au tournoi et aux cours d'initiation. La Garden Party, organisée sur les terrasses du restaurant du Golf de Loèche, a rassemblé près de 70 personnes. Un sponsoring record a pu être réuni grâce aux efforts de l'ancien Président de constructionvalais, que nous remercions, et à la générosité des entreprises. L'édition 2025 est d'ores et déjà prévue le 12 septembre, cette fois au Golf Club de Sierre.

Quant à la **rencontre annuelle des comités** des associations membres, elle a eu lieu le 21 novembre 2024, avec la première neige (!) et, comme désormais chaque année, a connu un franc succès. Les thèmes évoqués – état des lieux des synergies entre associations faïtières, point de situation sur les badges des commissions paritaires professionnelles et sur le système e-constructions, accélération de la transition énergétique et relations avec la HES-SO Valais Wallis – ont intéressé et suscité le débat. A cette occasion, les plus de 20 personnes présentes ont pu échanger sur leurs préoccupations et faire valoir des attentes spécifiques en termes de coordination.



Le lobby politique

Des rencontres régulières et des partenariats à consolider

Le comité et la commission lobby de constructionvalais entretiennent la volonté d'ancrer des partenariats durables avec des représentants des autorités économiques ou politiques cantonales.

Ces rencontres, qui s'inscrivent pour la plupart dans un rythme annuel, donnent lieu à des échanges constructifs et, surtout, au développement de projets d'intérêt commun non négligeables. De même, la fréquence des contacts et la constance dans les choix de partenaires permettent à constructionvalais de respecter le mandat qui lui est donné, à savoir fédérer la voix de la branche dans son ensemble et être l'interlocuteur privilégié des décideurs. En ce sens, la composition très large de la commission lobby et du comité donne une excellente représentativité au sein de l'association et, surtout, garantit une qualité de dialogue très remarquée et appréciée.

constructionvalais entretient d'ailleurs des relations permanentes avec le Gouvernement cantonal, notamment en ce qui concerne des dossiers particuliers tels que, par exemple, l'adaptation des bases légales en matière de marchés publics, comme on le verra plus loin. Plus formellement, la commission lobby et le comité invitent, selon un tournoi bien établi, un Chef de Département par an. Les formules de ces rendez-vous tendent au convivial et à l'informel. Ces habitudes instaurées depuis quelques années accroissent la transparence et la possibilité d'aborder en toute franchise nombre de problématiques.

En novembre 2024, constructionvalais a pu rencontrer les Présidences de **l'Union des Villes** et de la **Fédération des communes valaisannes**, ainsi que l'entier du comité de cette dernière. Ce fut l'occasion d'échanges fructueux, notamment sur des thématiques aussi concrètes que la sen-

sibilisation des communes aux enjeux des fortes chaleurs pour la santé des travailleurs et la nécessité d'adapter certains règlements ou encore les volontés de réforme des bases légales relatives à la protection de l'environnement.

L'entrevue annuelle avec une **délégation du Conseil d'administration** et la **Direction de la BCVs**, a eu lieu en décembre 2024. Outre les désormais habituels échanges sur la situation économique cantonale, les stratégies de développement et le rôle d'acteur de la BCVs dans le soutien aux entreprises ont également été abordés en toute transparence.

Par ailleurs, constructionvalais a été très active sur le **plan parlementaire valaisan** avec, tout d'abord, l'entretien de contacts directs avec 25 députés et députés suppléants issus des rangs de la branche. Ces élus sont constamment informés des sujets cruciaux pour la construction. Des rencontres ponctuelles avec des membres de commissions importantes sont également organisées, avec le concours d'Anthony Lamon, secrétaire patronal à l'AVE et député.



Consultations et prises de position politiques

Analyser les consultations législatives et s'engager pour des dossiers d'importance

Chaque consultation intéressant la branche est discutée au sein du comité de constructionvalais, qui décide quelle forme prendra la réponse. Sur le fond, la teneur d'une position commune est arrêtée; sur la forme, il est décidé si une réponse unique sera donnée ou si l'objet mérite une coordination de toutes les associations, voire un relais interrégional ou fédéral.

La période d'activité sous revue a connu un important travail législatif. Le comité de constructionvalais a décidé de participer aux consultations organisées par l'autorité sur:

- L'avant-projet de loi cantonale sur les constructions;
- L'avant-projet de révision de la loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger [LALFAIE];
- Consultation informelle sur la révision totale de la Loi cantonale sur la protection de l'environnement;
- Diverses normes professionnelles et techniques.

Le détail et l'entier des textes de réponses se trouvent sur le site internet www.constructionvalais.ch [menu positions, consultations].

Au niveau des votations, constructionvalais a soutenu la campagne en faveur des modifications de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité et coordonnées au niveau national par constructionsuisse, contre l'initiative sur la biodiversité et pour le projet FORTA, sur lesquels le peuple suisse s'est prononcé le 9 juin, le 22 septembre et le 24 novembre 2024. Au niveau cantonal, constructionvalais a largement soutenu la campagne en faveur de la loi cantonale sur le climat, malheureusement rejetée par le peuple le 24 novembre.

Engagements politiques et suivi des dossiers prioritaires

Défendre les intérêts des entreprises – sur tous les fronts !

Promotion de la branche

Afin de peser sur les décisions politiques, il est essentiel d'être reconnu comme une force vive et un acteur important de l'économie valaisanne. Malheureusement, et malgré le poids de la branche dans l'économie valaisanne, la construction demeure dans l'esprit de beaucoup le paragon d'une « économie traditionnelle » vouée à disparaître. Dès lors, véhiculer une image de performance, y compris et probablement surtout du point de vue technologique, participe d'une stratégie de lobbying active.

La branche est bien vivante ; structurellement, les perspectives économiques sont même plutôt réjouissantes. C'est précisément en tant qu'acteur du changement, comme vé-

ritable outil de la transition énergétique et d'adaptation aux modifications climatiques, que la construction revêt une importance considérable. Former une relève de qualité est donc un enjeu majeur, et pas uniquement pour la branche, mais également pour les autorités qui doivent penser des cadres législatifs suffisamment souples et réfléchis pour ne pas répondre qu'aux réalités des quatre années d'une période législative.

constructionvalais continue d'orienter son action sur ce lobbying précis, défendant une vision moderne, ouverte et professionnelle de son domaine.

Lutte contre le travail au noir

En concertation avec les associations concernées et les partenaires sociaux, constructionvalais continue de s'impliquer fortement dans le vaste projet de renforcement des instruments de lutte contre le travail au noir.

Des conditions de travail claires et défendues sont une des conditions permettant de lutter contre la concurrence déloyale et le projet « e-Badges » pourra y contribuer fortement. Le système confèrera transparence et rapidité à une solution de contrôle aujourd'hui fort pesante pour les entreprises, les mandataires et les adjudicateurs.

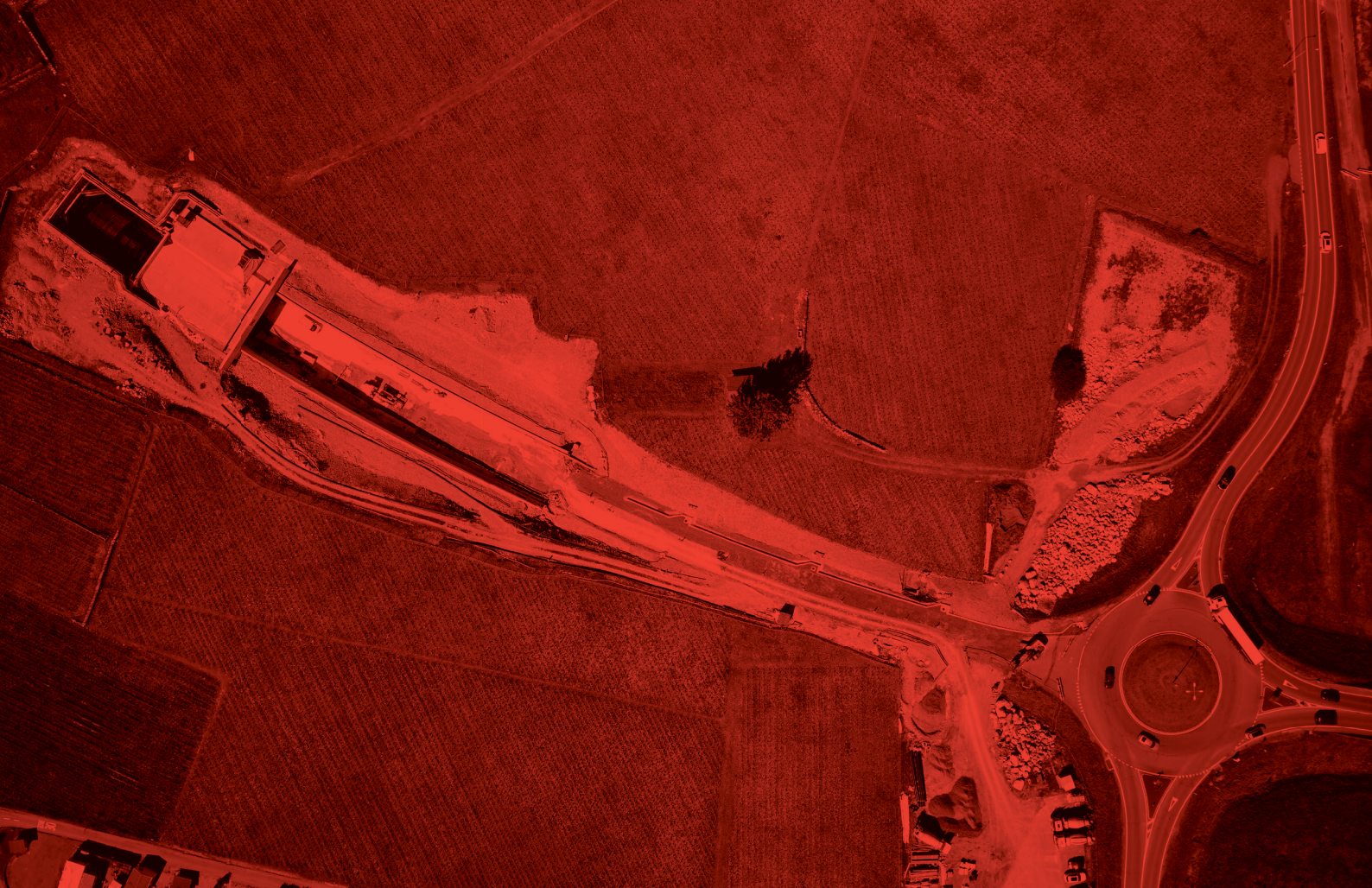
Le projet est entré dans une phase décisive avec la décision du Conseil d'Etat intervenue en décembre 2024, laquelle prévoit l'obligation pour une entreprise désireuse de concourir à un marché public sous le régime de la procédure « sur invitation » ou de « gré-à-gré » de se doter de ce nouvel outil de contrôle individuel. En parallèle, l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance sur les listes de participations, remplaçant l'ancienne Ordonnance sur les listes permanentes, a pu être accompagnée dans ce contexte et les conditions d'accès aux dites listes clarifiées avec le Service responsable.

Canicule et santé des travailleurs de la construction : une solution valaisanne en test

Au niveau fédéral, les multiples signaux d'alerte lancés par les partenaires sociaux relatifs à la nécessité de protéger les travailleurs face aux risques sanitaires présentés par les **fortes chaleurs** ont reçu des accueils plutôt mitigés et des solutions très directives se dessinent, avec, comme c'est déjà le cas dans certains cantons, des fermetures de chantiers décrétées par l'autorité dès lors que le thermomètre dépasse une certaine limite. Or, la situation valaisanne, par sa géographie, son histoire de partenariat social ancré et dynamique, a bénéficié, sous l'impulsion du Chef du Département de la santé et des affaires sociales, Mathias Reynard, d'une analyse dépassionnée et de la volonté commune de chercher des solutions pragmatiques.

Syndicats, associations professionnelles, médecin cantonal, Suva et acteur étatique ont ainsi mené un projet pilote du-

rant l'été 2024. Objectif : munir les travailleurs de bracelets permettant de déceler l'élévation de la température corporelle pour prévenir les coups de chaleur. Un essai concluant, qui a permis de récolter des informations pertinentes en matière de santé du travail tout en favorisant une approche individualisée face aux risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule. Concrètement, le bracelet aura aussi permis de récolter des données et informations clés en matière de connaissance sur l'impact des fortes chaleurs et de la canicule sur les personnes actives sur les chantiers tout en signifiant l'inanité d'une mesure collective de fermeture des chantiers, considérant que le risque et les dangers doivent être traités de manière individuelle. Le test se poursuivra sur certains chantiers choisis en collaboration avec l'Etat du Valais durant l'été 2025.



CONCLUSION

Casser les poncifs, encore et toujours

La construction souffre d'un problème d'image. C'est l'explication, maintes et maintes fois répétée, servie à toutes les sauces et condimentée de tous les pires poncifs, servies à chaque tentative de thématiser l'un ou l'autre des défis majeurs affrontés par la branche. Oui. Certes. Cette question d'image est importante, essentielle même. Mais elle ne résume pas à elle seule l'immense élan d'innovation qui anime chacune des entreprises actives dans le secteur, elle ne reflète en rien la réalité des chantiers, des projets pensés pour accompagner le développement de notre société et répondre à ses besoins. Cette mauvaise image de la construction est entretenue en premier lieu par des décideurs politiques qui méconnaissent complètement ces réalités vécues au cœur des PME et qui fondent leur action sur des visions passéistes construites sur des choix biaisés.

La construction est l'acteur majeur de la transition énergétique, c'est également un moteur d'innovation constant et c'est aussi un pourvoyeur d'emplois stables, enrichissants

et bien rémunérés. Il s'agirait de le reconnaître, voire de le célébrer, afin que nos jeunes ne voient pas dans une formation dans la branche la trop souvent mal dépeinte «voie de garage» qui les laisseraient au fond d'un fosse perdre leur santé. Il s'agirait aussi de travailler avec les associations constituées, organisées et très bien structurées pour mettre à profit toutes les synergies possibles et ne pas laisser au bord du chemin de l'entrée dans la vie adulte trop d'adolescents mal préparés.

La construction est prête à se réinventer. Les entreprises le démontrent tous les jours. Il suffirait d'y prêter attention et de mettre en œuvre les décisions qui s'imposent.

Chiara Meichtry-Gonet
Secrétaire générale

COMPTES

Comptes d'exploitation

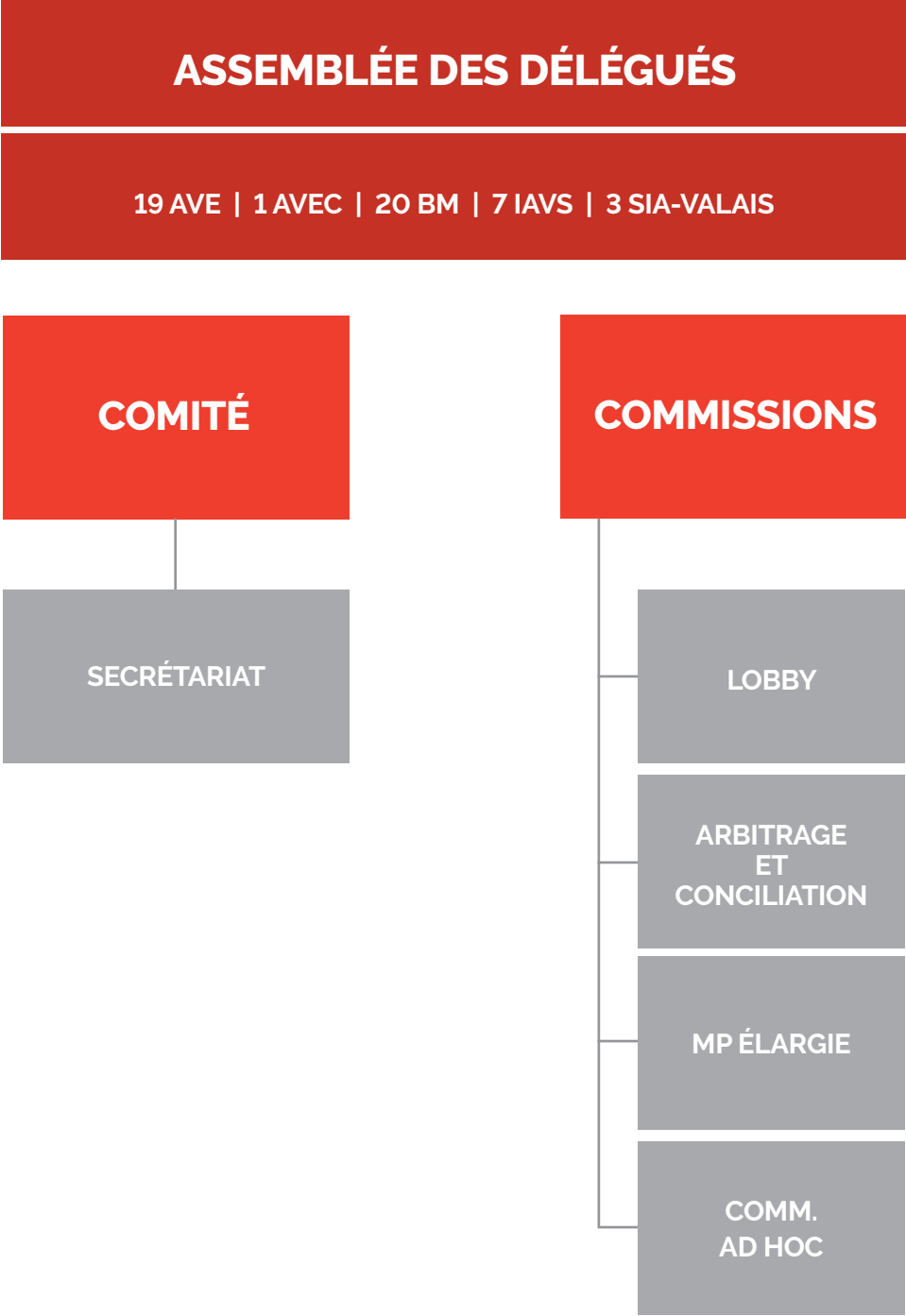
	COMPTES 2024	BUDGET 2024	COMPTES 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	181'354.10	174'000.00	170'665.30
Cotisations des membres	147'814.10	151'000.00	146'165.30
Recettes Sponsors Open Golf	30'300.00	23'000.00	24'500.00
Recettes diverses (HES-SO Valais)	3'240.00	—	—
CHARGES D'EXPLOITATION	182'798.65	196'950.00	179'942.40
Charges de gestion	121'895.40	135'350.00	98'723.95
Assemblée des délégués	3'299.90	5'600.00	3'717.00
Indemnité présidentielle/Comité	24'165.00	18'250.00	27'212.00
Indemnité commissions diverses	7'740.00	18'500.00	5'986.00
constructionromande	26'814.10	30'000.00	25'165.30
Lobby - frais, séminaires	9'338.80	10'000.00	11'085.25
Lobby politique et économique, campagne	24'269.05	30'000.00	-
Manifestations Open Golf	26'268.55	23'000.00	25'558.40
Charges d'administration	60'903.25	61'600.00	81'218.45
Frais généraux d'administration	54'050.00	50'000.00	53'850.00
Frais postaux et bancaires	339.00	600.00	324.00
Impôts	800.00	1'000.00	1'154.40
Communication, internet, photos	5'418.45	10'000.00	23'855.55
Frais divers	295.80	—	2'034.50
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DISSOLUTION	-1'444.55	-22'950.00	-9'277.10
Variation Provision	-2'000.00	-30'000.00	-10'000.00
Attribution Provision Promotion & actions spéc.	—	—	360.55
Dissolution Provision Promotion & actions spéc.	-2'000.00	-30'000.00	-10'000.00
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	555.45	7'050.00	722.90

COMPTES

Bilans comparés au 31 décembre

	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS	216'015.67	217'092.72
Actifs circulants	216'015.67	217'092.72
La Poste, Postfinance	203'526.97	201'142.72
Actif de régularisation	12'488.70	15'950.00
PASSIFS	216'015.67	217'092.72
Exigibilités	831.00	463.50
Créanciers divers	831.00	463.50
Provisions	162'827.20	164'827.20
Promotion & actions spéciales	162'827.20	164'827.20
Chambre val. du bâtiment	—	—
Fonds propres	52'357.47	51'802.02
Capital initial	51'802.02	50'467.52
Résultat annuel	555.45	722.90

ORGANISATION - ORGANES



COMITÉ

Président	Vincent Bonvin - Président BM
Vice-Président	Gaëtan Reynard - Président AVE
Membres	Frédéric Debons – Membre du comité AVE Amélie Roduit-Thurre – Présidente IAVS Paul Bovier – Vice-Président Tec-Bat
Invité permanent (voix consultative)	José Zufferey – Président SIA section Valais
Invités	Serge Métrailler - Directeur AVE Gabriel Décaillet - Directeur BM
Secrétariat	Chiara Meichtry-Gonet - Sous-Directrice AVE

COMMISSIONS

Lobby	Vincent Bonvin - Président Gabriel Décaillet, Diego Clausen, Stefan Volken, Joël Millius, Ludovic Schober, Serge Métrailler, Chiara Meichtry-Gonet (secrétaire)
Arbitrage et conciliation	Vincent Bonvin - Président Claude Bonvin, Amélie Roduit Thurre, Jacques Fournier, Frédéric Monnet, Christian Luyet, Serge Métrailler (secrétaire)
Marchés publics élargie	Vincent Bonvin - Président Christian Luyet, Paul Bovier, Fabian Loretan, Gabriel Décaillet, Gaëtan Reynard, Stefan Volken, Joël Millius, Serge Métrailler, José Zufferey, Chiara Meichtry-Gonet (secrétaire)
Énergie	Vincent Bonvin - Président Frédéric Debons, Patrice Cordonier, Pierre-Samuel Wuilloud, Gregorio Bonadio, Stéphane Belliot, François Meyer, Blaise Bourban, Chiara Meichtry-Gonet (secrétaire)
Formation	Vincent Bonvin, François Meyer, Christine Arnold, Nicolas Chablais, Kilian Lötscher, Chiara Meichtry-Gonet (secrétaire)

ASSOCIATIONS MEMBRES

AVE	Association Valaisanne des Entrepreneurs
AVEC	Association Valaisanne des Entreprises de carrelage
IAVS	Ingénieurs Architectes Valais
BM	Bureau des Métiers
SIA-Valais	Société suisse des Ingénieurs et Architectes, section Valais

RAPPORT DES RÉVISEURS

constructionvalais
bauenwallis

Rapport des Réviseurs

En date du 7 avril 2025, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2024 de constructionvalais.

Nous avons examiné les postes du bilan au 31 décembre 2024. Tous les montants de l'actif et du passif ont été justifiés.

Les dépenses ont été contrôlées sur la base des pièces justificatives.

Le total du bilan au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 216'015.67. Le bénéfice de l'exercice est de CHF 555.45 ce qui porte la fortune de constructionvalais à CHF 52'357.47.

Sur la base de notre examen, nous proposons à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes de l'exercice 2024 tels que présentés et de donner décharge de leur mandat aux organes de l'Association.

CONSTRUCTIONVALAIS

Les Réviseurs :


Patrice Cordonier


Ricardo Teixeira

constructionvalais **bauenwallis**

Case postale 330
1951 Sion
T + 41 27 327 32 13 / 17
F +41 27 327 32 81
info@constructionvalais.ch

Impressum:
Textes: constructionvalais 2025
Graphisme: Boomerang Marketing SA
Photos: Olivier Maire, Istock et Louis Dasselborne